

<https://ricochets.cc/Une-question.html>



Une question

- Les Articles -

Date de mise en ligne : mardi 28 avril 2020

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés



La peste marqua, pour la ville, le début de la corruption... Personne n'était plus disposé à persévérer dans la voie de ce qu'il jugeait auparavant être le bien, parce qu'il croyait qu'il pouvait peut-être mourir avant de l'atteindre.

Thucydide, La Guerre du Péloponnèse, II, 53

Je voudrais partager avec qui en a envie une question à laquelle, depuis maintenant plus d'un mois, je ne cesse de réfléchir. Comment a-t-il pu advenir qu'un pays tout entier, sans s'en rendre compte, se soit écroulé éthiquement et politiquement, confronté à une maladie ? Les mots que j'ai employés pour formuler cette question ont été, un à un, attentivement pesés. La mesure de l'abdication des principes éthiques et politiques qui nous sont propres est, en effet, très simple : il s'agit de se demander quelle est la limite au-delà de laquelle on n'est pas disposé à y renoncer. Je crois que le lecteur qui se donnera la peine de considérer les points qui suivent ne pourra pas ne pas convenir - sans s'en rendre compte ou en feignant de ne pas s'en rendre compte - que le seuil qui sépare l'humanité de la barbarie a été franchi.

1) Le premier point, peut-être le plus grave, concerne les corps des personnes mortes. Comment avons-nous pu accepter, seulement au nom d'un risque qu'il n'était pas possible de préciser, que les personnes qui nous sont chères et les êtres humains en général non seulement mourussent seuls - chose qui n'était jamais arrivée auparavant dans l'histoire, d'Antigone à aujourd'hui - mais que leurs cadavres fussent brûlés sans funérailles ?

2) Nous avons ensuite accepté sans que cela nous pose trop de problèmes, seulement au nom d'un risque qu'il n'était pas possible de préciser, de limiter dans une mesure qui n'était jamais advenue auparavant dans l'histoire du pays, ni même durant les deux guerres mondiales (le couvre-feu durant la guerre était limité à certaines heures), notre liberté de mouvement. Nous avons en conséquence accepté, seulement au nom d'un risque qu'il n'était pas possible de préciser, de suspendre de fait nos liens d'amitié et d'amour parce que notre prochain était devenu une possible source de contagion.

3) Cela a pu advenir - et l'on touche ici la racine du phénomène - parce que nous avons scindé l'unité de notre expérience vitale, qui est toujours inséparablement corporelle et spirituelle, en une entité purement biologique d'une part et une vie affective et culturelle d'autre part. Ivan Illitch a montré, et David Cayley l'a ici [1] rappelé récemment, les responsabilités de la médecine moderne dans cette scission, qui est donnée pour acquise et qui, pourtant, est la plus grande des abstractions. Je sais bien que cette abstraction a été réalisée par la science moderne avec les dispositifs de réanimation, qui peuvent maintenir un corps dans un état de pure vie végétative.

Mais si cette condition s'étend au-delà des frontières spatiales et temporelles qui lui sont propres, comme on cherche aujourd'hui à le faire, et devient une sorte de principe de comportement social, on tombe dans des contradictions sans issue.

Je sais que quelqu'un s'empressera de répondre qu'il s'agit d'une condition limitée dans le temps, que celle-ci une fois passée, tout redeviendra comme avant. Il est vraiment singulier que l'on puisse le répéter si ce n'est de mauvaise foi, du moment que les mêmes autorités qui ont proclamé l'urgence ne cessent de nous rappeler que, quand l'urgence sera surmontée, il faudra continuer à observer les mêmes directives et que, la « distanciation sociale », comme on l'a appelée suivant un euphémisme significatif, sera le nouveau principe d'organisation de la société. Et en tout cas, ce que, de bonne ou de mauvaise foi, l'on a accepté de subir ne pourra pas être effacé.

Je ne peux pas, à ce point précis, puisque j'ai accusé la responsabilité de chacun de nous, ne pas mentionner les responsabilités encore plus graves de ceux qui auraient eu le devoir de veiller sur la dignité de l'homme. Avant tout l'Église qui, se faisant la servante de la science, devenue désormais la religion de notre temps, a radicalement renié ses principes les plus essentiels. L'Église, sous un pape qui se nomme François, a oublié que François embrassait les lépreux. Elle a oublié que l'une des oeuvres de la miséricorde est celle de visiter les malades. Elle a oublié que les martyrs enseignent qu'on doit être disposé à sacrifier la vie plutôt que la foi et que renoncer à son prochain signifie renoncer à la foi. Une autre catégorie qui a manqué à ses devoirs est celle des juristes. Nous sommes habitués depuis longtemps à l'usage inconsidéré des décrets d'urgence par lesquels, de fait, le pouvoir exécutif se substitue au législatif, abolissant le principe de séparation des pouvoirs qui définit la démocratie. Mais dans le cas présent, toute limite a été dépassée, et l'on a l'impression que les mots du premier ministre et du chef de la protection civile ont, comme on disait pour ceux du Führer, immédiatement valeur de loi. Et l'on ne voit pas comment, une fois épuisée la limite de validité temporelle des décrets d'urgence, les limitations de la liberté pourront être, comme on l'annonce, maintenues. Avec quels dispositifs juridiques ? Avec un état d'exception permanent ? Il est du devoir des juristes de vérifier comment sont respectées les règles de la constitution, mais les juristes se taisent. Quare silete iuristae in munere vestro ?

Je sais qu'il y aura inmanquablement quelqu'un pour me répondre que, même s'il est lourd, le sacrifice a été fait au nom de principes moraux. À celui-là, je voudrais rappeler qu'Eichmann, apparemment en toute bonne foi, ne se lassait pas de répéter qu'il avait fait ce qu'il avait fait selon sa conscience, pour obéir à ceux qu'il retenait être les préceptes de la morale kantienne. Une loi qui affirme qu'il faut renoncer au bien pour sauver le bien est tout aussi fausse et contradictoire que celle qui, pour protéger la liberté, impose de renoncer à la liberté.

Traduction (Florence Balique), à partir du texte italien publié sur le site Quodlibet, le 13 avril 2020 :

<https://www.quodlibet.it/giorgio-agamben-una-domanda>

Post-scriptum :

[1] Voir l'article en ligne :

<https://www.quodlibet.it/david-cayley-questions-about-the-current-pandemic-from-the-point>